



# COMPTE-RENDU

## Réunion du GAL

### N°01

### 07/12/2023



Union européenne



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*



## Table des matières

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS.....	3
RAPPEL ORDRE DU JOUR .....	4
RESUME DE LA SEANCE.....	5
Ouverture de la réunion du GAL .....	5
Installation du GAL .....	5
L'avis d'opportunité.....	6
Projets présentés pour avis d'opportunité.....	6
<i>Plan de référence – Commune d'Ychoux</i> .....	6
<i>Alpha – CS musique</i> .....	8
<i>Charte patrimoniale et paysagère – Commune de Lévignacq</i> .....	10
<i>Ingénierie NOMAD' – Pays Landes Nature Côte d'Argent</i> .....	12
<i>Application NOMAD' – Pays Landes Nature Côte d'Argent</i> .....	14
<i>Ingénierie citoyenneté active – Pays Landes Nature Côte d'Argent</i> .....	16
Parrain/marraine de projet .....	18
Agenda 2024 .....	18

**Le GAL s'est réuni à Mimizan à la salle Maurice Martin de l'office intercommunal de tourisme,  
le 7 décembre 2023, à 18h.**

## MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS

Collège public							
Titulaires				Suppléants			
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé
DOUSTE	Françoise	x		LARREZET	Hélène		x
THOMAS	Sandrine		x	NADAU	Marie-Françoise		x
SEGAUT	Céline	x	x	CANTAU	Laetitia		x
PINCE	Laure	x		LEGRAND	Sylvie		x
PONS	Guy		x	FORTINON	Xavier		x
POMAREZ	Frédéric		x	DELEST	Marie-France		x
LEINER	Françoise	x		PUJOS	Eliane		x
THEBAULT	Henri-Jean	x		WEBER	Sophie		x
MOUHEL	Philippe		x	BARRERE	Jean-Louis		x
CAULE	Jean-Claude	x		WATIER	Jean		x
GOMEZ	Arnaud	x		DUCOUT	Gilles		x
MORA	Véronique		x	GALLEA	Thierry		x
PARIS	Julien		x	LESPADE	Jean-Marc		x
TOTAL 13 titulaires				TOTAL 13 suppléants			

En rouge, les membres du collège public participants aux votes des projets.

Collège privé							
Titulaires				Suppléants			
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé
BOUDIN	Yohann	x		DELMON	Nicolas	x	
CHARPENTIER	Joseph			HUGUET-AMBLARD	Valérie	x	
DANIEL-CALONNE	Pierre	x		BOISSELIER	Yoan		x
PRIEUR	Isabelle	x		BOIDIN	Laurence	x	
PLANTON	Rémi	x		FAVRE	Vincent		x
VERGUIN	Guillaume	x		BONNIER	Béatrice		x
THIZY	Bernard	x		LARUE	Claire		x
GORON	Alizée		x	GRAVELAT	Alexandre		x
LORIES	Ganael	x		FAUCHER GAYRAUD	Laurence	x	
LESPEZ	Delphine	x		CONTE	Thierry		x
CALAIS	Tiffany	x		FAUVEL	Line		x
RONDET	Myriam		x	VIGNERES	Paul	x	
PERRIN	Bastien		x	LECRENAIS	Lénaïc		x
WACKENIER-BRUSTIS	Isabelle	x		BAILLARD	Patrick		x
QUILLACQ	Denis		x	DOMER	Térence	x	
PECHAUD	Vincent	x		LORTEAU	Yann		x
PERENNES	Alban	x		COTTIN	Arnaud		x
GRILLON	Cédric		x	GAILLARD	Amandine		x
OUVRARD	Lucie	x		PATOU	Sébastien		x
LAROSE	Estelle	x		JOLIVET	Lisa		x
TOTAL 20 titulaires				TOTAL 20 suppléants			

En **rouge**, les membres du collège privé participants aux votes des projets.

#### **DOUBLE QUORUM RESPECTE :**

- Au total, **27 membres sont présents**.
- **Sur 33 votants : 24 membres votants présents soit 73%** des membres ayant pouvoir de vote sont présents.
- Parmi ces 24 membres, **17 sont issus du collège privé (63%** des membres ayant pouvoir de vote sont issus du collège privé).

## **ASSISTAIENT EGALEMENT**

Nom	Prénom	Structure
<b>LOBATO</b>	<b>Annabelle</b>	Région Nouvelle-Aquitaine Autorité de gestion
<b>ZUAZNABAR INDA</b>	<b>Jérôme</b>	Département des Landes
<b>LESBATS</b>	<b>Daniel</b>	Communauté des communes des Grands Lacs
<b>LANGLOIS</b>	<b>Lukas</b>	Commune de Lévignacq
<b>DROUGARD</b>	<b>Corinne</b>	Pays
<b>LAVAUD</b>	<b>Célia</b>	Pays
<b>TALEDEC</b>	<b>Marie</b>	Pays

## **RAPPEL ORDRE DU JOUR**

- ◆ Accueil et tour de table
- ◆ Rappel stratégie, rôle du GAL et maquette financière
- ◆ Adoption annexe 1 : Composition du GAL
- ◆ Adoption du règlement intérieur du GAL
- ◆ Adoption des grilles de notation
- ◆ Projets pour avis d'opportunité :
  - YCHOUX : Plan de référence
  - CS Musique : Alpha
  - LEVIGNACQ : Charte patrimoniale et paysagère
  - PAYS : Ingénierie NOMAD'
  - PAYS : Application NOMAD'
  - PAYS : Ingénierie citoyenneté active
- ◆ Questions diverses

## RESUME DE LA SEANCE

Fiche-action	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEDER/FEADER	Montant total éligible	Avis d'opportunité	Note
1	Commune d'Ychoux	Plan de référence	15 000€	33 875 €	Favorable	17/20
1	CS Musique	Alpha	En cours	En cours	Favorable	17/20
5	Commune de Lévigacq	Charte patrimoniale et paysagère	12 120€	15 120 €	Favorable	16/20
6	Pays	Ingénierie NOMAD'	75 000€	141 000€	Favorable	19/20
6	Pays	Application NOMAD'	14 192 €	17 740 €	Favorable	17/20
6	Pays	Ingénierie citoyenneté active	75 000 €	95 400€	Favorable	18/20

## Ouverture de la réunion du GAL

Arnaud Gomez, Président du GAL ouvre la séance à 18H00.

## Installation du GAL

Marie Talédec, animatrice LEADER annonce l'ordre du jour et propose un tour de table.

Un rappel est fait sur la stratégie du GAL, sa traduction en 8 fiches-actions, les deux fonds européens territorialisés mobilisables, la maquette financière et enfin le rôle du GAL.

L'animatrice précise la notion de conflit d'intérêt et demande à chaque membre du GAL de compléter une déclaration d'absence de conflit d'intérêt (DACI) qui sera consignée sur toute la durée du programme.

Les documents d'installation du GAL sont présentés et soumis au vote :

- Composition du GAL
- Règlement intérieur
- Grilles de sélection

**LES DOCUMENTS D'INSTALLATION DU GAL SONT VALIDES A L'UNANIMITE**

## L'avis d'opportunité

L'animatrice présente à quel moment du parcours d'un projet se situe l'avis d'opportunité et les modalités de vote sur les projets.

Il est rappelé que l'avis d'opportunité peut être :

- Favorable : **+12**
- Ajournement : **10-12**
- Défavorable : **-10**

Il est attendu du GAL qu'il évalue si le projet présenté est cohérent avec sa stratégie.

Les deux co-évaluateurs des projets présentés en séance procèdent à une pré-évaluation des projets qui est ensuite soumise à l'ensemble du GAL pour aboutir à un avis d'opportunité sur le projet.

Cependant, en aucun cas cet avis ne vaut acceptation définitive du projet.

Un avis d'opportunité favorable permet au porteur de projet de déposer une demande d'aide auprès de la Région, autorité de gestion des fonds européens, qui après instruction détermine l'éligibilité technique du projet et le montant de fonds européens pouvant être octroyé.

Si l'instruction régionale valide le projet, le GAL confirmera dans le cadre d'une prochaine réunion du GAL la programmation du projet et le montant définitif des financements européens octroyés

## Projets présentés pour avis d'opportunité

### *Plan de référence – Commune d'Ychoux*

M. Castagnède, Maire d'Ychoux, accompagné de Mme Ségaut, conseillère municipale présente le projet de plan de référence de la commune.

Un plan de référence est une étude permettant aux élus locaux d'établir une stratégie globale d'aménagement sur le moyen terme (10-15 ans). Cette étude va donner la possibilité d'inscrire des projets d'aménagement ou d'équipement dans le cadre d'un projet urbain global et cohérent, adapté à la taille et aux possibilités financières de la commune.

La commune d'Ychoux entend notamment cibler son plan de référence sur :

- L'aménagement de l'espace public incluant les questions de la mobilité en lien avec l'étude de la région sur la gare multimodale,
- L'aménagement de cheminement doux vers la centralité du village,
- La dynamisation et le développement de l'activité commerciale en centre-ville,
- La requalification du patrimoine immobilier public et privé,
- L'analyse, la préconisation et l'amélioration du soutien au monde associatif et les impacts des animations sur les polarités de la commune.

Le cabinet retenu CITADIA Conseil propose une méthodologie intégrant une approche de terrain envers les citoyens et usagers dans les 3 phases de l'étude :

- **Phase 1 / Diagnostic et enjeux (3,5 mois)** : Visites de terrain, balade urbaine, entretiens avec les professionnels de l'immobilier, enquête consommateurs et commerçants
- **Phase 2 / Plan de référence (4 mois)** : 3 ateliers thématiques avec les citoyens et 1 atelier avec les enfants

- **Phase 3 / Plan d'actions et fiches-actions sur la base du plan de référence validé (2 mois) :**  
Présentation finale lors d'une réunion publique de clôture

La commune est accompagnée dans cette démarche par le CAUE des Landes (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), par le Département, la Région, la communauté des communes des Grands Lacs et le Pays Landes Nature Côte d'Argent.

*Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.*

## **PLAN DE FINANCEMENT**

DÉPENSES		RECETTES		%
<b>Prestation CITADIA conseils</b>	<b>33 875,00 €</b>	<b>Fonds européens (FEADER)</b>	<b>15 000,00 €</b>	44 %
		Département	5 758,75 €	17 %
		Banque des territoires	5 758,75 €	17 %
		Autofinancement	7 357,50 €	22 %

## **LE MOT DU GAL**

Le GAL souligne l'importance d'un plan de référence à l'échelle communale afin de prioriser les investissements. Cet exercice permet de prendre vraiment connaissance du territoire, de croiser les regards et de diffuser l'information de la volonté politique des actions à mener sur les prochaines années.

Le GAL aborde la notion d'innovation, en effet, même s'il existe plusieurs plans de référence menés sur différentes communes du Pays, cette approche reste innovante à l'échelle de la commune qui s'engage dans cette réflexion. En ce sens, les critères de grille de notation relatifs à l'innovation ont été revus afin d'attribuer un point à une démarche déjà présente à l'échelle du territoire mais nouvelle au niveau communal.

Le GAL juge ce projet tout à fait opportun, impactant, désirable et mature pour la Commune. Il note particulièrement la dimension partenariale du projet qui mobilise de nombreux acteurs institutionnels, la participation citoyenne qui est intégrée à la méthodologie du bureau d'étude tant en phase de diagnostic que dans la construction du scénario qui sera proposé et l'impact futur sur l'attractivité et le développement économique de la commune.

Le GAL souligne la méthodologie appliquée pour la réalisation de ce plan de référence qui prévoit notamment une concertation avec les commerçants et les habitants.

Enfin, il est proposé à la commune de bien mettre en avant la sensibilisation à l'environnement qui pourra être faite notamment lors des phases de concertation qui pourront aborder également la mobilité douce. Cet aspect sera important lors notamment de la présentation du dossier à la Région.

**Abstention vote pour conflit d'intérêt :** les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Pierre Daniel-Calonne**, bière truck landes
- **Céline Ségaut**, conseillère municipale d'Ychoux

**AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 17/20**

## Alpha – CS musique

Cédric Sourdouyre, facteur d'instrument et chef de l'entreprise CS musique créée en 2016, spécialisée dans la réparation et la customisation d'instruments à vent, présente son projet Alpha consistant en la création d'un trombone à coulisse 3 en 1 entièrement personnalisable en vue de sa commercialisation (prototype et développement d'une nouvelle activité).

Cédric Sourdouyre a été retenu dans le cadre du salon Made-in-France 2023 pour représenter les Landes dans la catégorie artisanat d'art. L'exposition de l'instrument lors de ce salon réunissant 100 000 visiteurs a permis de mettre en avant ce savoir-faire unique en France.

Robinson Khouri (nommé aux victoires de la musique jazz 2013) sera le musicien « égérie » du trombone dès janvier 2024.

Le démarrage des pré-commandes a été enclenchées pour 2024.

La commercialisation des trombones permettra de poursuivre le développement économique de l'entreprise qui entend créer un emploi et recruter un apprenti en 1<sup>ère</sup> année afin de proposer une formation complète.

Le porteur de projet met également en avant les partenariats locaux avec notamment la commune, l'école de musique, le café de l'orme où sera exposé le prototype de l'instrument, l'ouverture de son atelier aux citoyens et touristes...

Enfin, il est précisé qu'à ce stade le projet bénéficie d'une subvention de la commune de Biscarrosse et qu'une recherche d'autres cofinanceurs est en cours.

La demande auprès de LEADER porte sur les investissements de l'entreprise dans son développement économique pour la confection des trombones (cabine à peinture, mur d'aspiration, bac à ultrason, configurateur numérique disposant des options de personnalisation de l'instrument, photo et vidéo de promotion).

*Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.*

### PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES		%
Cabine à peinture, mur d'aspiration, bac à ultrason, configurateur numérique, photo et vidéo de promotion	41 620 €	Fonds européens (FEADER)	6 000 €	14 %
		Commune Biscarrosse	1 500 €	4 %
		Autofinancement	34 120 €	82 %

### ECHANGES AVEC LE GAL

Le GAL interroge le porteur sur le caractère unique des pièces qui auront toutes le même niveau de gamme, ce qui différenciera chaque trombone sera la personnalisation choisie par le client.

> Le trombone proposé est hybride autant classique que jazz.

Le GAL aborde la provenance des matériaux notamment du laiton qui sera utilisé. Le porteur précise qu'après le test de plusieurs fournisseurs, son choix s'est porté sur une entreprise située en région parisienne.



> L'embouchure du trombone n'est à ce jour par réalisée dans l'atelier du porteur de projet car la création de cette partie du trombone est un métier à part entière. Il cependant est précisé qu'à terme l'évolution de l'entreprise pourra aller dans ce sens afin de réaliser cette pièce en propre. En effet, l'ambition serait d'arriver à créer une petite usine artisanale de fabrication d'instruments.

Le GAL interroge le porteur sur le choix de la localisation de son atelier à Biscarrosse qui est une commune qui lui permettra de développer le tourisme d'art en faisant visiter son atelier.

> Le trombone prototype sera exposé de façon permanente dans le futur café de l'orme de Biscarrosse.

Le GAL interroge le porteur sur la réflexion écologique engagée sur son activité.

> Le porteur explique que sa démarche consiste à développer dans la mesure du possible le Made-in-France et les circuits courts. Le bois utilisé sur la coulisse de l'instrument est récupéré à partir de chutes auprès d'un menuisier local, la fabrication est faite dans l'atelier, mis à part la provenance du laiton, la majeure partie de la création est locale.

Le porteur est interrogé sur les autres fabricants de trombones français et l'état du marché en France.

> Il est précisé qu'un autre facteur de trombone est localisé dans les Hauts-de-France mais la proposition est différente, un trombone classique et très peu de pièces sont commercialisées. Les leaders en qualité similaires sont situés en Allemagne et aux Etats-Unis. La plupart des marques françaises s'est délocalisée en Allemagne.

## LE MOT DU GAL

Le GAL juge ce projet opportun, désirable et impactant pour le territoire.

La maturité du projet et son périmètre sont cependant débattus, le modèle économique demeure à conforter et les cofinancements publics restent limités, ne permettant d'appeler que 6 000€ de fonds européens à ce jour. Le GAL retient que des pré-commandes de trombones sont évoquées mais le manque de données économiques ne permet pas lors de la présentation d'étudier la rentabilité de l'activité.

Toutefois, le GAL souligne la valorisation d'un savoir-faire unique et lié aux traditions locales. L'activité économique engagée à l'année favorisera le rayonnement du territoire et un possible développement économique (avec création d'emplois dans le cadre d'une activité de savoir-faire rare).

Le côté innovant du projet est mis en avant par le GAL ainsi que la démarche partenariale (école de musique, office de tourisme, association...).

La question de l'impact environnemental du projet est débattue. Considérant que le projet n'est pas directement concerné par la transition écologique, le GAL décide de ne pas noter le projet sur ce critère.

L'équipe technique LEADER rappelle qu'il existe des notes éliminatoires sur les critères suivants :

- Attractivité, emploi
- Économie locale et responsable
- Citoyenneté et cohésion sociale
- Préservation de l'environnement
- Énergie

Enfin, le GAL conseille au porteur de se faire accompagner dans sa démarche de développement d'entreprise et d'activité, pour la construction d'un business plan consolider afin de sécuriser son modèle économique.

**AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 17/20**

## Charte patrimoniale et paysagère – Commune de Lévignacq

M. Caule, Maire de Lévignacq accompagné de son adjoint, Lukas Langlois, présente le projet de réalisation d'une charte patrimoniale et paysagère du patrimoine communal issue de la réflexion du plan de référence.

Cette charte devra contribuer à la mise en valeur des éléments patrimoniaux, en mobilisant et en incitant les habitants à réhabiliter le bâti ancien, et en incitant les maîtres d'ouvrage de programmes immobiliers nouveaux (particuliers et professionnels) à s'inspirer de la qualité urbaine et architecturale du tissu urbain ancien.

Cette charte vise à :

- Traduire et préserver les éléments identitaires faisant la qualité architecturale et paysagère de la commune
- Signaler les « points noirs » qui peuvent bouleverser le patrimoine architectural et végétal de la commune
- Montrer aux habitants les éléments marquants de leur patrimoine de manière didactique et pédagogique.
- Proposer d'intégrer ces éléments marquants du patrimoine dans une Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) patrimoniale qui sera versée au futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat
- Etablir un document pragmatique de référence lisible et utilisable par les décideurs locaux, les professionnels de la construction et rénovation, les associations mais également les particuliers et les administrations.

La commune est accompagnée par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) dans sa démarche et compte mener ce projet avec l'appui du bureau d'étude Métaphore. Par ailleurs, ce projet se réalisera en lien avec les **partenaires institutionnels** (Pays, Architecte des Bâtiments de France, Communauté des communes de Côte Landes Nature...) et les **usagers** de la commune.

Les **citoyens de la commune ont été mobilisés** dans la phase 1 lors d'un **atelier participatif suivi d'une balade urbaine** d'une heure afin de partager leurs regards et avis sur le centre-bourg et de partager leurs idées sur leur village de demain.

Les recommandations issues de la charte seront **partagées à l'échelle de l'intercommunalité** et pourront être intégrées dans le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) (sans portée règlementaire – logique de partage d'expérience avec d'autres commune aux enjeux partagés sur ces sujets).

*Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.*

### PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES		%
Prestation Métaphore	15 150€	Fonds européens (FEADER)	12 120 €	80 %
		Autofinancement	3 030 €	20 %

### ECHANGES AVEC LE GAL

Le GAL interroge M. le Maire sur l'implication des habitants lors de la balade urbaine et des attentes exprimées.

> Il est expliqué que cette démarche a eu le mérite de faire mettre en lumière le patrimoine remarquable de la commune, les habitants ont eu l'opportunité à travers cette balade de redécouvrir leur commune avec le

regard extérieur du cabinet Métaphore. Cet échange a également été l'occasion d'expliquer les documents réglementaires en matière d'urbanisme qui cadrent les interventions potentielles de la commune. A l'issue de la balade les habitants ont convenu du caractère important de protection de l'identité patrimoniale et paysagère à préserver, la charte étant un outil allant dans ce sens.

Cette charte sera un outil de travail pour les décideurs locaux qui sera versée dans une OAP pour Lévignacq au niveau du plan local d'urbanisme intercommunal. M. le Maire propose de partager la charte sur laquelle pourront s'appuyer les autres communes du Pays qui souhaiteraient elles aussi avoir une OAP ou enrichir leur propre plan local d'urbanisme sur des caractéristiques plus précises.

M. le Maire explique que l'ensemble de la population, des architectes, entrepreneurs, maîtres d'œuvre locaux seront informés du rendu final de la charte.

## LE MOT DU GAL

Le GAL juge ce projet opportun, désirable, impactant et mature. Il souligne la démarche innovante de ce projet qui est très peu répandue sur le territoire. En effet, peu de communes effectuent cet exercice qui apporte un plus qualitatif et va dans la continuité du plan de référence mené sur Lévignacq. Ce projet va permettre de normer et de tenir compte de la valeur architecturale de la commune.

Le GAL débat sur le montant de la réalisation de cette charte au regard du nombre d'habitants de la commune.

Il est toutefois rappelé que le prix de ce type de prestation n'est pas calibré en fonction du nombre d'habitants. Par ailleurs, le dispositif LEADER s'adresse en particulier aux communes rurales, peu denses et très peu denses, qui n'ont pas facilement accès aux autres dispositifs européens.

Il est rappelé qu'à ce stade le GAL se prononce sur l'opportunité de soutenir le projet. L'étape suivante sera le dépôt d'un dossier de demande d'aide auprès de la Région qui, après instruction technique, permettra de stabiliser le plan de financement. Le projet repassera alors en réunion du GAL qui arrêtera le montant de fonds européens attribué, en lien également avec la mobilisation d'éventuels cofinancements (non obligatoire s'agissant d'une structure du secteur public).

*Note de l'équipe technique LEADER : le GAL a la possibilité de moduler le montant de l'aide européenne pouvant être attribuée à un projet lors de cette dernière présentation du projet.*

*Cependant, l'autorité de gestion rappelle que toute modulation devra répondre à des critères précis, non discriminatoires, transparents et communiqués aux porteurs de projets en amont des réunions.*

*Si le GAL Landes Nature Côte d'Argent souhaite s'orienter dans cette méthode, ces critères devront être définis et soumis en amont à la Région, autorité de gestion des fonds européens, pour avis et validation, et cela avant toute mise en application dans le cadre de cette programmation 21-27.*

*A ce jour, sur la programmation 21-27, aucun GAL de Nouvelle Aquitaine n'a choisi cette option.*

*Il est également rappelé que l'atteinte des profils de paiement par fonds (cible de 15% par fonds soit environ 330 000€ de paiement effectué au 31/12/2025) est un objectif à prendre en compte.*

**Abstention vote pour conflit d'intérêt :** les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- Jean-Claude Caule, Maire de Lévignacq

**AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 16/20**

## Ingénierie NOMAD' – Pays Landes Nature Côte d'Argent

Mme Drougard, directrice du Pays présente la création d'un poste à temps plein sur 3 ans relatif au développement de la mission NOMAD'.

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent est un territoire dont l'économie est largement impactée par plusieurs saisonnalités (touristique, agricole, agro-alimentaire). On estime le public saisonnier à plus de 6 000 personnes pour plus de 900 employeurs concernés.

Depuis 2009, chaque année, la plateforme NOMAD' déploie ses activités au service des saisonniers et des employeurs du territoire Landes Nature Côte d'Argent, sur le terrain, au plus près des besoins.

Les actions et les coopérations mises en place par NOMAD' concernent entre autres : **l'emploi** (Forums de l'emploi), **le logement saisonnier** (solutions de logements proposées aux saisonniers), **la santé** (journées de prévention santé), **la qualité de vie** en Landes Nature Côte d'Argent (carte de réduction NOMAD') etc.

NOMAD' est à ce jour une « plateforme » qui n'a pas d'équivalent en Nouvelle-Aquitaine, reconnue par les acteurs du territoire (institutionnels, acteurs privés...) et servant souvent de référence au-delà.

Sans chargé de mission dédié à NOMAD' depuis septembre 2022, le Pays a mis à profit cette année de transition en menant une évaluation du dispositif. Celle-ci a donné lieu à l'écriture d'une nouvelle ambition pour s'adapter aux besoins du territoire.

Une ingénierie dédiée sur cette mission sur 3 ans aura vocation à mettre en œuvre les nouvelles missions de NOMAD'.

Les **principaux objectifs de la mission NOMAD' 2024 – 2026** sont les suivants :

- **Accompagner le chantier-clé régional** « développer des actions favorisant la rencontre entre les besoins en termes de recrutement et l'offre de formation du territoire » et sa traduction opérationnelle avec NOMAD' (actions partenariales pour améliorer les parcours des saisonniers, actions sur le levier de la formation, de l'employabilité...)



- Favoriser la **transition vers une filière touristique durable et responsable** en Landes Nature Côte d'Argent (le tourisme représentant 50% de l'économie locale d'après une étude AFPA de 2023).

- **Sensibiliser les acteurs à la RSE / RSO** (Responsabilité Sociale / Sociétale des Entreprises et des organisations) en lien avec l'emploi saisonnier

- **Mettre en réseau avec les acteurs du territoire** (OTI, acteurs de l'emploi, entreprises, institutions...) Initier une **coopération** avec des territoires touchés par des problématiques communes avec NOMAD'

L'ambition du Pays est de **poursuivre le développement et l'adaptation continue de NOMAD'** autour de ces 4 axes structurants : emploi, logements, préventions et qualité de vie.

Ces ambitions nécessitent une **ingénierie thématique dédiée**. Le/la chargé(e) de mission NOMAD travaillera sur la base de programme d'action annuel et partenariaux.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

## PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES		%
Frais de personnel sur 3 ans	141 000€	Fonds européens (FEDER)	75 000 €	53 %
		Autofinancement	66 000 €	47 %

## ECHANGES AVEC LE GAL

Le GAL échange sur les différentes activités de NOMAD' et de son évolution qui est nécessaire au regard des défis portant sur la saisonnalité sur le territoire.

Le GAL échange sur l'importance de cette mission pour le territoire notamment avec le futur déploiement des contrats intermittents (CTI) qui ne permettra pas aux saisonniers de toucher d'indemnités de chômage à la fin de la saison, cela va certainement provoquer des bouleversements dans la saisonnalité. La mission de NOMAD' qui a notamment vocation à fidéliser les saisonniers du territoire est d'autant plus importante.

## LE MOT DU GAL

Le GAL juge ce projet opportun, impactant, désirable et mature. Il est souligné l'intérêt de ce poste dans la mise en réseau des acteurs du territoire, l'attractivité du territoire et le lien avec les grands enjeux mis en lumière dans le projet de territoire.

**Abstention vote pour conflit d'intérêt :** les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Arnaud Gomez**, Président du Pays
- **Françoise Douste**, Présidente communauté des communes des Grands Lacs
- **Laure Pincé**, conseillère municipale de Biscarrosse
- **Céline Ségaut**, conseillère municipale d'Ychoux
- **Françoise Leiner**, conseillère municipale de Mézos
- **Jean-Claude Caule**, Maire de Lévignacq
- **Henri-Jean Thébault**, Maire de Pontenx
- **Lucie Ouvrard**, Coopérative du born
- **Rémi Planton**, Office de tourisme intercommunal Bisca Grands Lacs

**AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 19/20**

## Application NOMAD' – Pays Landes Nature Côte d'Argent

Mme Drougard, directrice du Pays présente le projet de création d'une application mobile NOMAD' dédiée aux employeurs et saisonniers du territoire.

Chaque année, le Pays Landes Nature Côte d'Argent accueille de très nombreux saisonniers sur son territoire (environ 6 000 selon les enquêtes NOMAD'). Depuis plusieurs années, ces derniers bénéficient de services et de prestations (site internet dédié, aide à la recherche d'emploi et de logement, informations locales, accompagnement sociale, action de prévention...) dans le cadre de la plateforme NOMAD' portée par le Pays.

Parmi ces services, depuis 2021 le Pays a mis en place une carte de réduction, en partenariat de nombreuses entreprises du territoire, pour offrir des remises aux saisonniers.

Jusqu'à présent, les saisonniers devaient demander cette carte au Pays ou à leur employeur, qui leur remettait un exemplaire plastifié à présenter lors des passages en caisse.

Précurseur sur ce service, le Pays souhaite aujourd'hui

- Digitaliser sa plateforme NOMAD' (diffusion des offres d'emploi, de solutions d'hébergement, d'informations réglementaires, d'actualités...)
- Proposer une carte de réduction dématérialisée.

Le développement de cette application doit simplifier la mise en relation des employeurs et des saisonniers en recherche d'emploi tout en regroupant en un seul endroit les informations de prévention santé, de droit du travail, du logement... dans le but de donner une meilleure accessibilité et visibilité aux missions portées par la plateforme NOMAD'. In fine, ce service contribue à mettre en avant l'attractivité de notre territoire et à fidéliser les saisonniers.

L'application NOMAD' ambitionne de connecter la « communauté NOMAD' », rassemblant de nombreux acteurs qui constituent autant de forces vives du territoire.

L'application NOMAD' répondra mieux aux enjeux de réactivité recherchés par exemple dans les domaines de recherche d'emploi / de saisonniers et correspond globalement mieux « aux modes de vie » actuels.

L'application est disponible en téléchargement gratuit sur l'Apple Store (iOS) et sur PlayStore (Android). La majorité des contenus est à disposition de tous les utilisateurs qui auront téléchargé l'application. Seule la partie "Carte de réduction" demandera d'avoir un compte saisonnier validé.



Le service intégré de carte de réduction dématérialisée est fondé sur une démarche partenariale associant de nombreuses entreprises locales.

Cette action permet d'une part de soutenir les acteurs économiques du territoire et d'autre part de favoriser une qualité de vie renforcée pour les saisonniers en Landes Nature Côte d'Argent, public souvent fragilisé du fait de la précarité des contrats.

*Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.*

## PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES		%
Développement application	17 740€	Fonds européens (FEADER)	14 192 €	80 %
		Autofinancement	3 548 €	20 %

## ECHANGES AVEC LE GAL

Le GAL questionne le Pays sur les critères de sélection du développeur web de l'application.

> Il est rappelé que l'application est en ligne depuis juillet 2023 et a été développée par l'entreprise Websenso localisée en France. La demande auprès de LEADER a été déposée au début de l'année 2023. Le nouveau programme venant d'être lancé, l'avis d'opportunité se porte donc sur un projet réalisé et payé. 2024 constituera une année de développement sur la base de l'application développée en 2023. Le Pays précise qu'il gère d'ailleurs directement l'alimentation de l'application à l'aide d'un back-office qui lui permet de valider les comptes utilisateurs et de proposer du contenu

Cette situation inhabituelle s'explique par une année de transition entre la clôture d'une programmation européenne 2014-2022 et le lancement d'une nouvelle 2023-2027.

## LE MOT DU GAL

Le GAL juge ce projet opportun, impactant, désirable et mature.

Le GAL demande une clarification sur le contour de la prestation (périmètre du projet présenté au titre des fonds européens). Il est précisé que celle-ci porte bien sur le développement de l'application en elle-même et non pas sur la montée en puissance d'une application déjà préexistante.

Le caractère peu répandu, le partenariat, l'impact de l'application, son rayonnement, son attractivité et la cible d'un public plutôt fragilisé est mis en avant.

**Abstention vote pour conflit d'intérêt :** Les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Arnaud Gomez**, Président du Pays
- **Françoise Douste**, Présidente communauté des communes des Grands Lacs
- **Laure Pincé**, conseillère municipale de Biscarrosse
- **Céline Ségaut**, conseillère municipale d'Ychoux
- **Françoise Leiner**, conseillère municipale de Mézos
- **Jean-Claude Caule**, Maire de Lévignacq
- **Henri-Jean Thébault**, Maire de Pontenx
- **Rémi Planton**, Office de tourisme intercommunal Bisca Grands Lacs

**AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 17/20**

## ***Ingénierie citoyenneté active – Pays Landes Nature Côte d'Argent***

Célia Lavaud, chargée de développement au Pays présente la création d'un mi-temps dédié à la citoyenneté active.

Le Pays est aujourd'hui à un **tournant de son développement**. L'attractivité du territoire engendre de fortes disparités et une fragilité sociologique (vieillesse de la population, solde naturel négatif, précarité, etc.). Son développement, doit s'attacher à construire un territoire fort de l'ensemble de ses potentialités, avec une saison touristique étendue, des ressources préservées et une préparation aux changements climatiques à venir.

Au regard de ces évolutions, **le PETR Landes Nature Côte d'Argent a revu ses ambitions à l'horizon 2030. Le nouveau projet de territoire a été signé fin 2022** et a pour objectifs stratégiques :

- **Préserver les ressources, en faire émerger de nouvelles, en tirer des richesses qui fertilisent le territoire**
- **Organiser l'équité, la solidarité et la justice sociale et territoriale**
- **Bâtir le bien vivre et la qualité de vie de tout le vivant**

Le projet de territoire travaillera ainsi les trois axes ci-dessus en déclinant un programme d'animation et de mise en réseau d'acteurs. Le Pays LNCA souhaite dédier un demi-poste à cette ingénierie thématique, notamment à travers la mise en place d'un conseil de développement et d'actions en faveur de la citoyenneté.

Un chargé de mission au Pays aura techniquement la charge de mise en réseau des forces vives du territoire et l'animation du Conseil de Développement. Cette personne aura pour missions :

- Structurer et accompagner le conseil de développement composé de citoyens du territoire qui pourra être saisi par les élus pour l'émission d'avis sur des documents cadres (CRTE, Projet de territoire) ou sur des problématiques choisies (mobilité, logement tourisme durable ...). Le conseil de développement rendra des rapports et/ou proposera des conférences/débats auxquelles des experts pourront participer. Le conseil de développement pourra également s'auto saisir.
- Développer une programmation d'ateliers permettant les échanges à tous les niveaux (élus, acteurs associatifs, économiques, habitants...). Ces ateliers thématiques porteront par exemple sur la résilience environnementale et sociale. Les objectifs sont de stimuler les intérêts, partager une vision pour mobiliser la société civile et susciter des synergies, faire émerger des dynamiques avec la mise à disposition de ressources pour accompagner le changement.
- Favoriser les synergies et la mise en réseau d'acteurs (publics et privés).

Les sujets traités par le conseil de développement ou les ateliers proposés permettront d'apporter une expertise sur des axes du projet de territoire.

Objectifs recherchés :

- Développer des synergies avec la société civile, améliorer son implication et sa mobilisation (pérenne) et créer une culture de démocratie locale
- Stimuler les intérêts, partager un projet pour mobiliser la société civile (acteurs associatifs, économiques, habitants...) et susciter les synergies,
- Faire émerger des dynamiques avec mise à disposition de ressources pour accompagner le changement,
- Développer les partenariats.

*Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.*



## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES		%
Frais de personnel sur 3 ans <b>0.5 ETP</b>	60 000 €	<b>Fonds européens (FEDER)</b>	<b>75 000 €</b>	<b>78%</b>
15% coûts indirects	9000 €			
4% frais de mission	2 400 €	Autofinancement	20 400 €	22 %
Prestations externes (communication et intervenants)	24 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>95 400 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>95 400 €</b>	

## ECHANGES AVEC LE GAL

Le GAL questionne le Pays sur un atelier organisé pour les citoyens en prenant l'exemple de la journée mondiale des zones humides sur le nombre de participants. Une soixantaine de participants sur cette journée étaient présents.

Au-delà du conseil de développement, il y a un intérêt pour les communes ou associations qui manquent d'ingénierie et qui souhaiteraient être aidées pour mettre en place des animations avec les citoyens autour du patrimoine local

Le GAL demande quelles thématiques seront fléchées sur ces ateliers participatifs. Le Pays précise que le fil conducteur est les thématiques du projet de territoire qui pourra rassembler tantôt les décideurs locaux, tantôt les citoyens tout en les mettant en relation pour embarquer des co-constructions.

## LE MOT DU GAL

Le GAL juge ce projet opportun, impactant, désirable et mature.

Le GAL met en avant la cohérence avec le projet de territoire et l'intérêt d'apporter d'une expertise qui pourra être mobilisée par d'autres communes.

Le caractère innovant est débattu. L'accompagnement des conseils de développement se retrouve dans d'autres collectivités mais une mission qui va au-delà, avec des objectifs en matière de citoyenneté active, à l'échelle d'un Pays constitue bien une innovation.

Le GAL note également que cette ingénierie aura un impact sur la sensibilisation du public à l'environnement qui est un axe fort du projet de territoire.

**Abstention vote pour conflit d'intérêt :** Les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Estelle Larose**, FISH
- **Guillaume Verguin**, association l'embellie insertion
- **Arnaud Gomez**, Président du Pays

- **Françoise Douste**, Présidente communauté des communes des Grands Lacs
- **Laure Pincé**, conseillère municipale de Biscarrosse
- **Céline Ségaut**, conseillère municipale d'Ychoux
- **Françoise Leiner**, conseillère municipale de Mézos
- **Jean-Claude Caule**, Maire de Lévignacq
- **Henri-Jean Thébault**, Maire de Pontenx

**AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 18/20**

## Parrain/marraine de projet

L'animatrice explique que sur ce nouveau programme la mise en place de « référent » sur les projets serait intéressante afin de suivre l'avancée des projets sélectionnés. Le référent pourrait suivre le projet sur les faits marquants (inauguration, évènement...) et faire part de ces actualités au GAL. Le contact technique dans la gestion du projet pour le porteur resterait l'équipe du Pays.

## Agenda 2024

L'animatrice propose que l'année soit ponctuée par une réunion du GAL par trimestre soit 4 par an.

Deux co-évaluateurs seront mobilisés afin de préparer les réunions du GAL avec un comité technique composé des cofinanceurs et des partenaires.

Enfin, à l'occasion du mois de l'Europe, un forum LEADER sera organisé au mois de mai. L'équipe technique fera une proposition de déroulé prochainement.



**FIN DE LA SEANCE à 22h.**

**M. Arnaud GOMEZ**

*Président du Pays Landes Nature Côte d'Argent*

